



CREATIVE

IGR

RFA-IGR-1879

## Inclusive Governance for Resilience (IGR)

**Sujet:** RFA-IGR-1879  
**Titre de l'opportunité:** Appel à Proposition de Projet pour la mise en œuvre d'activités dans le cadre des Fonds CCF  
**Date d'émission:** 22 septembre 2023  
**Date de clôture :** 30 septembre à 23h59

U.S. Agency for International Development (USAID) a financé Inclusive Governance for Resilience (IGR), implémenté par Creative Associates International, Inc. (Creative), recherche les candidatures de candidats éligibles pour financer un programme intitulé *Appel à Proposition de Projet pour la mise en œuvre d'activités dans le cadre des Fonds CCF*. Voir la section C de la pièce jointe 1 pour connaître les conditions d'éligibilité. Pour être admissible à un prix, le demandeur doit satisfaire à ces exigences et fournir tous les renseignements demandés dans le présent appel de demandes. Un prix/des prix seront attribués aux candidats éligibles et responsables dont les candidatures répondent le mieux aux objectifs du programme et aux critères de sélection énoncés aux sections A et E de la pièce jointe 1, respectivement.

Une organisation éligible intéressée à présenter une demande de financement dans le cadre de cette opportunité est encouragée à lire attentivement le présent appel à candidature afin de comprendre le type de programme recherché, les exigences en matière de soumission de candidature et le processus d'évaluation. Il incombe au demandeur de s'assurer qu'il a bien reçu l'appel à candidature provenant d'Internet. IGR n'assume aucune responsabilité pour les erreurs de données résultant du processus de transmission ou de conversion.

Une candidature doit être soumise directement à IGR en utilisant l'une des méthodes suivantes: a) par voie électronique via le portail en ligne de gestion des subventions du Programme (<https://smart.fluxx.io>), b) par courrier électronique à [IGR-Grants@crea-igr.com](mailto:IGR-Grants@crea-igr.com), ou c) physiquement à Rue 14.54 quartier 1200 residences, Ouagadougou à l'attention du "Département des subventions." Les candidatures doivent être reçues au plus tard à la date limite de candidature indiquée ci-dessus.

Toute question concernant le présent appel à candidature doit également être soumise par écrit en utilisant l'une des méthodes de communication susmentionnées. Toutes les questions doivent être reçues au plus tard à la date limite pour les questions/clarifications énoncée ci-dessus. Les réponses aux questions reçues avant cette date limite seront fournies à tous les candidats potentiels par le biais d'une modification du présent avis.

La publication du présent appel à candidature ne constitue pas un engagement de la part de IGR et n'engage pas IGR à payer les coûts supportés par un candidat potentiel lors de la préparation/soumission de questions ou d'une candidature. Tous les coûts de préparation/soumission sont à la charge du demandeur. Toutes les demandes soumises sont aux risques et périls du demandeur.

Merci de votre intérêt pour cette opportunité.

Cordialement,

Siaka OUEDRAOGO  
Acting Chief of Party  
Inclusive Governance for Resilience





**CREATIVE**

**IGR**

**RFA-IGR-1879**

**Pièces jointes**

- Pièce jointe 1** : Appels de demandes
- Pièce jointe 2** : Modèle d'application technique
- Pièce jointe 3** : Modèle de budget
- Pièce jointe 4** : Provisions
- Pièce jointe 5** : Certifications

**Pièce jointe 1: Appels de demandes**

**A. DESCRIPTION DU PROGRAMME**

**1. Objectif**

Le but de cet appel a candidature est de faciliter la mise en oeuvre des actions visant à renforcer la réponse citoyenne et la résilience des communautés à prévenir la diffusion de fausses informations qui visent à compromettre la cohésion sociale dans les communes d'intervention du projet.

**Les régions/communes ciblées par cet Appel Annuel à Projet sont :**

<b>ZONES D'INTERVENTION DU PROJET IGR</b>	
<b>Region</b>	<b>Commune</b>
<b>Centre-Nord</b>	Kaya
	Korsimoro
	Boussouma
	Boulsa
	Sabce
	Tikare
	Kongoussi
	Guibaré
	Rouko
<b>Nord</b>	Ouahigouya
	Yako
	Gourcy
	Kirsi



	Samba
<b>Est</b>	Fada N'gourma
	Diapangou
	Tibga
<b>Sahel</b>	Dori
	Bani
<b>Hauts-Bassins</b>	Bobo-Dioulasso
	Houndé
	Péni
	Toussiana
<b>Cascades</b>	Banfora
	Douna
	Sindou
<b>Centre-Ouest</b>	Koudougou
	Tenado
	Sabou
	Poa
	Léo
	Sapouy
	Cassou



<b>Centre-Sud</b>	Manga
	Béré
	Pô
	Tiébélé

## 2. Contexte

Le Burkina Faso, à l'instar d'autres pays de la sous-région, est confronté depuis quelques années à la radicalisation et à l'extrémisme violent qui sont à l'origine de nombreux dommages matériels et humains. Conséquences directes de facteurs aussi bien endogènes qu'exogènes. Ce problème s'empire aujourd'hui par la diffusion d'informations non vérifiées qui mettent à mal la paix et la cohésion sociale. Face à cette situation, des éléments de réponses ont été apportés, cependant il reste des efforts à faire pour fournir aux populations les informations utiles, vérifiées et à temps. Cela implique la mise en œuvre d'un ensemble d'activités de façon coordonnée, d'où le lancement du présent appel à projet.

## 3. Objectifs

*Objectif 1* : Renforcer les capacités des acteurs clés au niveau local sur le fact-checking et l'utilisation responsable des réseaux sociaux

*Objectif 2* : Améliorer la redevabilité et l'engagement citoyen au niveau local

*Objectif 3* : Améliorer la communication sur les offres de services des mairies ainsi que des projets de développement et humanitaires au niveau local

## 4. Activités illustratives

**Lot 1** : Renforcer les capacités des acteurs clés au niveau local sur le fact-checking et l'utilisation responsable des réseaux sociaux

L'avènement des réseaux sociaux facilite aujourd'hui la diffusion d'information. Si cela a pour avantage de toucher plusieurs personnes rapidement, l'inconvénient est que cela permet aussi à des informations non fondées de toucher plusieurs personnes et d'avoir souvent des effets néfastes. Il en est de même pour certains canaux utilisés au niveau communautaire comme la radio communautaire. Ainsi, pour atténuer cette situation dans les communes / régions de mise en œuvre du projet, il s'agira d'organiser des formations sur la vérification de l'information et la diffusion d'information vérifiées/fondées sur la base de sources crédibles. Cette formation pourrait concerner les animateurs de radio communautaires, les jeunes, les bloggeurs, les activistes et les personnes ressources locales. La formation devrait couvrir les acteurs clés de la majorité des communes de toutes les 8 régions de mise en œuvre du projet.

**Lot 2** : Améliorer la redevabilité et l'engagement citoyen au niveau local

Les résultats des différentes études, notamment les études FRAME, ont fait ressortir le fait que les populations au niveau local n'ont pas assez d'information sur la gestion des communes. Bien qu'il y ait dans certaines localités des cadres qui permettent la communication entre les gouvernants et les gouvernés au niveau local, les conditions ne permettent pas souvent de communiquer des informations détaillées qui répondent aux besoins des populations.



Par ailleurs, certains types de cadres de redevabilité n'arrivent pas à mobiliser les communautés suffisamment. Pour ce faire, IGR appuiera des types de cadres qui soient innovants et captivants. Les types d'activités à envisager pourraient être :

- Des émissions radio interactives
- Des micro-programmes
- Des émissions hors studios
- Des programmes de posts sur les réseaux sociaux.

Lot 3 : Améliorer la communication sur les offres de services des mairies ainsi que des projets de développement et humanitaires au niveau local\*

Concernant la prestation de services, les différentes études, notamment l'étude FRAME a fait ressortir le besoin d'une meilleure communication qui soit accessible aux communautés par rapport aux services offerts par les mairies ainsi que les procédures à suivre. Par ailleurs, l'évaluation des capacités des mairies, ont également permis de reconnaître le besoin d'une part d'avoir une meilleure connaissance des ONG et projets qui interviennent dans les communes et d'autre part de communiquer sur leurs actions. Pour ce faire, IGR compte appuyer les actions qui visent à communiquer sur les services offerts par les mairies ainsi que ceux offerts par les projets humanitaires et de développement au niveau des communes. Cela pourrait se faire à travers les radios communautaires ainsi que les réseaux sociaux.

## **B. INFORMATION SUR LE PRIX**

### **1. Législation habilitante**

Toute attribution effectuée dans le cadre du présent appel à candidature est autorisée conformément à Cooperative Agreement entre Creative Associates International, Inc. (Creative) et U.S. Agency for International Development (USAID).

### **2. Estimation des fonds disponibles et nombre des subventions envisagées**

Sous réserve de la disponibilité des fonds, IGR prévoit émettre plusieurs subventions en vertu du présent appel de candidature. Le montant total estimé du financement disponible est de 111,530,000 XOF. La valeur totale de chaque subvention est estimée entre 8,805,000 XOF à 35,220,000 XOF. Étant donné que le montant d'une subvention est sujet à négociation, un montant négocié peut être compris ou non dans cette plage. De plus, IGR n'est pas obligé d'attribuer des subventions à concurrence du montant des fonds disponibles.

**IGR se réserve le droit de financer n'importe laquelle ou aucune des demandes soumises.**

### **3. Période de performance**

La date de début estimée sera annoncée lors de la signature de la subvention. La durée prévue de IGR's support est le 3-6 month(s).

### **4. Mécanismes d'attribution**

La résolution finale sur le mécanisme d'attribution de la subvention de IGR reposera sur son évaluation du risque du demandeur avant l'attribution de la subvention. Si cette évaluation identifie des faiblesses ou des insuffisances



mettant en cause la capacité du candidat à gérer un prix, IGR peut choisir de retirer le candidat de cette possibilité de financement ou de choisir un mécanisme plus approprié à sa capacité actuelle.

Les mécanismes d'attribution de prix les plus couramment utilisés par le Programme sont les prix à montant fixe et les prix en nature. Dans le cadre des prix à montant fixe, les paiements sont basés sur les performances et sont versés à un boursier après l'achèvement avec succès de jalons programmatiques prédéfinis. Dans le cadre des prix en nature, le Programme : a) effectue des paiements au nom du bénéficiaire et/ou b) achète/fournit des biens et services pour le compte du bénéficiaire.

Le programme peut également choisir d'attribuer une prime à frais remboursables dans les cas suivants : a) le candidat démontre une capacité de gestion financière suffisante pour mettre en œuvre ce mécanisme et b) le mécanisme est jugé approprié pour mettre en œuvre la description du programme.

## C. INFORMATIONS D'ELIGIBILITE

### 1. Candidats éligibles

Pour être admissible à un prix dans le cadre de cette opportunité, un candidat doit démontrer qu'il appartient à l'une des catégories de bénéficiaires ci-dessous:

ONG non américaines,  
Organisations de la société civile,  
Organisations médiatiques,  
Organisations privées/à but lucratif

En outre, un candidat doit être officiellement enregistré et travailler conformément à toutes les réglementations civiles et fiscales applicables, y compris, sans toutefois s'y limiter, les lois et le statut locaux pertinents. Au lieu d'une inscription officielle, le candidat peut toujours être admissible à un prix s'il démontre la preuve de ses efforts pour obtenir une inscription, une dispense d'inscription ou toute autre raison pour laquelle une inscription n'est pas possible ou réalisable.

### 2. Partage des coûts ou comparaison des coûts

Le partage des coûts n'est pas requis dans le cadre de la présente possibilité de financement.

### 3. Limite sur le nombre d'applications

Une organisation éligible peut soumettre une seule application. Veuillez noter que l'émission de cet appel à candidature n'engage en aucun cas Creative à payer les coûts supportés par un candidat potentiel pour préparer et soumettre une demande.

## D. INFORMATION SUR LA CANDIDATURE ET LA SOUMISSION

### 1. Contenu et forme de la candidature

Une demande doit être soumise en deux parties distinctes: a) demande technique et b) demande relative aux coûts. Pour préparer les deux parties, le candidat doit utiliser les modèles fournis dans les pièces jointes 2 et 3, qui fournissent des instructions sur le contenu et le format requis. Un candidat qui ne respecte pas ces instructions risque d'être considéré comme ne répondant pas aux exigences de l'appel à candidature et d'être éliminé.

Toutes les informations doivent être soumises en français. Si une demande est dans une autre langue, elle sera considérée comme non recevable et sera éliminée de toute autre considération.

## 2. Méthode de soumission

IGR préfère recevoir les candidatures par voie électronique via le portail en ligne de gestion des subventions, accessible via le lien suivant : <https://smart.fluxx.io/>. Si un candidat ne s'est pas déjà inscrit sur le portail, il doit remplir un formulaire d'inscription initial, qui peut être trouvé à l'adresse suivante:

[smart.fluxx.io/apply/igr](https://smart.fluxx.io/apply/igr)

Après examen et validation du formulaire par IGR, le candidat recevra un email avec son nom d'utilisateur et son mot de passe.

Les candidats sont encouragés à utiliser le portail en ligne car il réduit considérablement les tâches administratives du candidat et de IGR. Toutefois, IGR reconnaît que la connectivité Internet limitée et/ou l'accès aux technologies de l'information et de la communication peuvent empêcher un candidat de faire une demande de financement via le portail. Dans de tels scénarios, le candidat peut soumettre ses applications techniques et financières séparément par courrier électronique via [IGR-Grants@crea-igr.com](mailto:IGR-Grants@crea-igr.com) ou en copie papier à l'adresse Rue 14.54 quartier 1200 residences, Ouagadougou à l'attention du "Service des subventions." Quelle que soit la méthode de soumission choisie, le candidat devrait conserver dans ses dossiers un (1) exemplaire de sa demande et toutes les pièces jointes qui l'accompagnent.

Si un candidat éprouve des difficultés à présenter une candidature, il doit contacter le Service des subventions par courrier électronique via [IGR-Grants@crea-igr.com](mailto:IGR-Grants@crea-igr.com) ou par téléphone.

## 3. Conditions d'enregistrement pour le financement du gouvernement américain

Pour être admissible à l'attribution dans le cadre de la présente sollicitation, des ONGs peuvent être amenées à obtenir un numéro identifiant unique d'entité (UEI- Unique Entity Identifier). Les candidats doivent s'inscrire dans le System for Award Management (SAM) afin d'obtenir un UEI, nécessaire pour pouvoir bénéficier d'une subvention. Un UEI est un identifiant unique, alphanumérique à 12 caractères, émis et maintenu par SAM.gov, qui vérifie l'existence d'une entité au niveau mondial. L'UEI est l'identifiant officiel du gouvernement utilisé pour les subventions fédérales américains. Les candidats doivent s'enregistrer dans SAM avant de faire une demande d'attribution pour être pris en considération par l'USAID. Les candidats doivent maintenir un enregistrement SAM actif tant qu'ils ont une subvention active. Les exigences de 2 CFR 25 ne s'appliquent pas à certaines catégories de subventions. En outre, l'Agence peut exempter certaines subventions des exigences du 2 CFR 25. IGR n'émettra pas de prix à un demandeur tant qu'il ne s'est pas conformé à toutes les exigences applicables. Le processus d'inscription pouvant prendre plusieurs semaines, les demandeurs sont encouragés à s'inscrire rapidement. Veuillez noter que le fait de s'inscrire tôt ne constitue en aucun cas un engagement de la part du programme d'attribuer un prix.

## 4. Date et heure de soumission

Les candidats doivent soumettre leurs applications techniques et financières avant la date et l'heure de clôture figurant sur la page de couverture. Les demandes soumises en retard risquent de ne pas être examinées. Les demandes tardives sont marquées comme "tardives." IGR se réserve le droit d'accepter et d'inclure les candidatures en retard dans le processus de révision et d'attribution uniquement lorsque : a) IGR considère que cela est dans son intérêt et b) les candidatures reçues à temps n'ont pas encore été ouvertes ni examinées.

## 5. Restrictions de financement

Le candidat qui reçoit une subvention en vertu du présent appel à candidature est tenu de s'assurer que les coûts postérieurs à l'attribution qui ont été approuvés et jugés admissibles, attribuables et raisonnables par IGR cours des

négociations préalables à l'attribution. En outre, IGR ne remboursera pas à un candidat retenu les frais qu'il aura engagés avant la date à laquelle il aura signé un accord de subvention avec IGR.

## 6. Questions et réponses

Toute question concernant le présent appel a candidature doit être soumise par écrit en utilisant l'une des méthodes de communication décrites dans la lettre d'accompagnement du présent appel a candidature et dans la section D.2 ci-dessus. Toutes les questions doivent être reçues au plus tard à la date limite de questions/précisions indiquée dans la lettre d'accompagnement. Les réponses aux questions reçues avant cette date limite seront fournies à tous les candidats par le biais d'une modification à l'appel de demandes.

Toute information relative au présent appel a candidature qui est fournie à un candidat potentiel sera fournie rapidement à tous les autres candidats potentiels en tant que modification du questionnaire à la condition que: a) il soit nécessaire de soumettre une demande et/ou b) son exclusion soit préjudiciable à tout autre demandeur potentiel.

## E. INFORMATIONS SUR L'EXAMEN DE LA DEMANDE

### 1. Critères

Chaque demande reçue avant la date de clôture de l'appel a candidature sera initialement examinée en fonction des critères d'admissibilité décrits à la section C ci-dessus. Les candidatures ne répondant pas à ces critères ne seront pas prises en compte. Les demandes éligibles incomplètes seront considérées comme non recevables et ne seront pas considérées pour attribution.

Les candidatures éligibles et recevables seront examinées en fonction des critères techniques et de coût énoncés ci-dessous. À la suite de cet examen, un candidat apparemment retenu peut-être invité à soumettre une demande révisée et/ou à répondre à des questions de clarification avant une date spécifiée. Le programme se réserve le droit d'attribuer sans demander des éclaircissements ou des détails supplémentaires dans une demande.

#### a. *Critères d'évaluation technique*

L'application technique sera évaluée par rapport aux critères suivants :

- **Approche technique et concordance stratégique (50 points)**
  - Une description du contexte mettant en évidence les questions de communication
  - Des objectifs et des produits livrables qui sont pertinents et réalisables
  - Un énoncé de problème clairement défini et décrivant les risques immédiats et/ou émergents de conflit qui se rapportent spécifiquement au projet proposé
  - Une explication convaincante indiquant dans quelle mesure les résultats du projet va répondre aux risques identifiés
  - Une identification claire des obstacles à la mise en œuvre du projet et des solutions proposées
  - Les lieux géographiques proposés/communautés/zones ciblées
- **Compétences organisationnelles et structure de gestion (30 points)**
  1. Documentation Organisationnelle
    - Document à jour attestant de l'établissement légal de la structure au Burkina Faso et/ou dans les lieux géographiques proposés/communautés/zones ciblées
  2. Expériences antérieures (technique et géographique)
    - Expériences antérieures dans la mise en œuvre de programmes dans les domaines de la gouvernance locale, de la communication, du fact-checking, de la production d'émission radio, de la cohésion sociale et diffusion, collecte et analyse de données.
  3. Expériences institutionnelles



- Des expériences antérieures dans les régions géographiques et les domaines techniques proposés dans les programmes
- Des expériences institutionnelles antérieures dans la mise en œuvre des programmes subventionnés par des donateurs internationaux

○

#### 4. Equipe

- Un nombre adéquat d'employés qualifiés pour mettre en œuvre les exigences administratives et programmatiques

#### 5. Structure de gestion

- Une structure de gestion efficace avec des rôles de personnel et des responsabilités bien définies
- Manuel de gestion de la structure

- **Considérations genre et jeunesse (10 points)**

##### Genre & Jeunesse

- Un mécanisme d'intégration de l'égalité genre et /ou des jeunes dans le programme
- Une analyse genre et jeunesse pour expliquer pourquoi certaines populations sont intégrées dans les programmes proposés et pourquoi/comment elles seront ciblées dans le processus des programmes

- **Impact prévu sur les bénéficiaires (10 points)**

1. Le nombre de bénéficiaires directs et indirects qui seront atteints
2. La justification de la méthode de calcul du nombre de bénéficiaires directs et indirects.

#### b. Critères d'évaluation des coûts

Une fois l'examen technique de la ou des demandes terminées, le programme évaluera la ou les demandes de coûts du ou des candidats apparemment retenus pour en vérifier le caractère raisonnable, l'allocation et l'admissibilité. De plus, IGR effectuera une évaluation de la capacité et des risques de chaque demandeur apparemment retenu avant l'attribution du marché. IGR utilisera les résultats de l'évaluation pour déterminer la responsabilité et, lorsqu'une décision sera prise de procéder à l'attribution, sélectionnera le mécanisme d'attribution approprié.

## 2. Processus de révision et de sélection

Pour évaluer la ou les candidatures, IGR mettra en place un comité de sélection composé de trois membres possédant les compétences requises pour répondre aux exigences du programme décrites dans le présent appel de demandes. Tout au long du processus d'évaluation, IGR prendra toutes les mesures nécessaires pour que les membres du comité de surveillance ne se trouvent ou ne présentent aucun conflit d'intérêt avec une organisation soumettant une candidature en réponse au présent appel de demandes. Une personne est considérée comme ayant l'apparence d'un conflit d'intérêts si cette personne ou son conjoint, son partenaire, ses enfants, ses amis proches ou un parent de cette personne travaille pour, négocie pour travailler pour et / ou a un intérêt financier membre non rémunéré d'un conseil d'administration) de toute organisation ayant soumis une demande d'examen par comité de surveillance. Les membres du CS ne solliciteront ni n'accepteront de gratifications, de faveurs ou quoi que ce soit de valeur pécuniaire de la part d'un candidat.

Le chef de parti ou le délégué autorisé prend la décision finale sur toutes les attributions faites en vertu de la RFA.

## F. INFORMATION SUR L'ADMINISTRATION DU PRIX

### 1. Avis d'attribution

Un avis d'intention d'attribution sera envoyé au point de contact indiqué dans la demande du ou des candidats apparemment retenus. **Veillez noter que cette notification ne constitue ni ne garantit une attribution.** Un candidat apparemment retenu doit d'abord démontrer qu'il possède ou a la capacité d'obtenir la compétence de gestion nécessaire pour appliquer des méthodes de reddition de comptes convenues d'un commun accord pour les fonds et autres avoirs versés. À cette fin, le demandeur peut être tenu de fournir des informations supplémentaires sur son organisation (p. Ex. Des statuts constitutifs ou tout autre document justifiant le caractère juridique du demandeur ou des personnes clés au sein de son organisation) à des fins de contrôle. L'attribution définitive d'un prix dépendra de la réception en temps voulu des informations demandées et de la réussite du processus de validation du programme, de la capacité préalable à l'attribution et de l'évaluation des risques.

## 2. Administration de l'attribution

Toute attribution résultant du présent appel à candidature sera administrée conformément aux dispositions de la pièce jointe 4.

## 3. Rapport

Les exigences en matière de rapport (y compris un calendrier de rapport) seront spécifiées dans le document d'attribution pour tout prix résultant du présent appel de demandes. Les rapports spécifiques requis dépendront du type de subvention et de la durée du projet ; cependant, les exemples peuvent inclure les suivants :

- Rapport(s) mensuel(s) avec mises à jour des activités pour la période de référence, photos des activités du projet, problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre, activités prévues pour la prochaine période de référence, etc.
- Rapport final du programme comprenant les leçons apprises, les réussites, les impacts obtenus par rapport au but et aux objectifs du projet financé, etc.
- Les rapports financiers, y compris les obligations prévues, les dépenses réelles, les fonds restants, etc., ainsi qu'un rapport financier final détaillé.

S'il vous plaît noter que l'émission du paiement final sera subordonnée à la réception de IGR et l'acceptation du rapport financier final et/ou rapport sur le programme final. Pour les montants forfaitaires (FAA), le paiement final est également subordonné à l'achèvement de l'étape finale et à l'acceptation de ses livrables / moyens de vérification.

## 4. Revenu du programme

Tout revenu généré par une subvention octroyée dans le cadre de cette sollicitation doit être immédiatement signalé au service des subventions du programme et sera évalué et négocié au cas par cas.

## 5. Marquage et marquage et conformité environnementale

Le candidat(s) sélectionné(s) pour l'attribution sera tenu de se conformer à toutes les exigences de marquage et de marque et de conformité environnementale applicables stipulées dans Cooperative Agreement Ces exigences seront expliquées au(x) candidat(s) apparemment gagnant(s) lors des négociations préalables à l'adjudication et figureront dans le(s) document(s) d'attribution finale.

**Inclusive Governance for Resilience se réserve le droit de financer  
n'importe laquelle ou aucune des demandes soumises.**

**Pièce jointe 2: Modèle d'application technique**

Pour soumettre votre candidature, veuillez compléter le formulaire de candidature complet qui apparaît lorsque vous vous connectez au portail de subventions SMART du programme. Si vous ne pouvez pas utiliser ce portail en ligne pour soumettre votre candidature, veuillez utiliser le modèle de candidature technique fourni en pièce jointe à la présente demande de propositions.

**Pièce jointe 3: Modèle de budget**

Pour soumettre votre demande de coût, veuillez préparer un budget pour votre projet en utilisant le modèle de budget inclus en tant que pièce jointe séparée au présent appel de demandes, puis chargez-le dans la section Documents de demande de coût du formulaire de demande complète du portail de subventions SMART. Si vous ne pouvez pas utiliser le portail en ligne, incluez votre budget proposé dans votre soumission hors ligne au service des subventions du programme.



IGR

RFA-IGR-1879

**Pièce jointe 4: Provisions**

Dispositions standard pour les organisations non gouvernementales non américaines  
[https://www.usaid.gov/sites/default/files/2022-12/303mab\\_1.pdf](https://www.usaid.gov/sites/default/files/2022-12/303mab_1.pdf)

Dispositions standard pour les attributions à montant fixe aux organisations non gouvernementales  
[https://www.usaid.gov/sites/default/files/2022-12/303mat\\_1.pdf](https://www.usaid.gov/sites/default/files/2022-12/303mat_1.pdf)

**Pièce jointe 5: Certifications****A. CERTIFICATION RELATIVE A LA PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS**

Lors de la signature d'un accord de subvention avec IGR, le représentant autorisé du demandeur sélectionné devra également signer une attestation confirmant que l'entité qu'il/elle représente (le titulaire) n'a aucun conflit d'intérêts en rapport avec l'attribution. De tels conflits pourraient inclure, par exemple:

- Relations personnelles ou professionnelles avec des entités pouvant bénéficier directement de l'attribution ;
- Relations personnelles ou professionnelles avec d'autres membres du personnel impliqués dans l'administration de la Subvention ;
- Relations personnelles ou professionnelles avec des représentants de gouvernements susceptibles d'avoir une influence ou une supervision sur des questions se rapportant directement à la subvention ;
- Occuper des postes formels ou informels dans des organisations qui seraient pertinentes pour l'attribution ;
- Détenir tout intérêt financier dans une entité qui serait affecté par l'attribution.

En vertu des actions accomplies par le bénéficiaire dans l'octroi de la subvention, la certification du représentant autorisé indiquera qu'elle s'efforcera de faire en sorte que des conflits d'intérêts ou leur apparence ne se produisent pas, étant entendu que de tels conflits d'intérêts se présenteraient lorsqu'il existe des situations de conflit. Que le bénéficiaire est impliqué dans de multiples intérêts (financiers, personnels ou autres) qui pourraient être conçus pour altérer sa motivation ou celle du bénéficiaire dans l'exercice des fonctions liées à l'attribution.

Si de tels conflits réels ou perçus se produisent, la certification du représentant autorisé indiquera que le bénéficiaire informera immédiatement le chef de partie du projet auquel la récompense est associée pour discuter de la question.

**B. AUTRES CERTIFICATIONS**

Lors de la signature d'un accord de subvention avec IGR, un candidat retenu devra signer *les attestations, assurances, déclarations et autres déclarations du bénéficiaire* référencées ici:  
<https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1868/303mav.pdf>.